

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 26 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026  
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023 A 18H30**

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire  
M. Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint  
Mmes Pascale FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Chantal GUIGNARD, Justine GRENON, Conseillères municipales  
M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Excusé : M. Fabien VIEILLE-MECET, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

**Ordre du jour de la séance n° 26 :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance n° 25 du 22 septembre 2023**

**2. Administration générale.**

- Fonds de concours : Délibération à prendre.
- Crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.
- C.D.G. 25
  - Convention cadre : Délibération à prendre.
  - Évolution du taux global de cotisation au 01/01/24

**3. Bâtiments publics et patrimoine.**

- Tarif des salles communales.
- Maison Comte : Information
- Trophée des Collectivités du Doubs

**4. Bois et forêts**

- Vente de bois : Refus d'escompte en 2024
- Assiette, dévolution et destination des coupes 2024

**5. Jeunesse, sports, vie associative.**

- Retour sur l'animation de Noël du 2 décembre.

**6. Voirie**

- Travaux d'assainissement rue d'Arlier.
- Aménagement trottoirs rue d'Arlier.

## 7. Environnement, milieux naturels et digue.

- Tourbière de Porfondrez
- Digue aval sur le Drugeon

## 8. Gestion des énergies.

- Z.A.E.R. : Délibération nécessaire

## 9. Points divers.

- Réflexion au sujet des communes nouvelles : Info réunion du 06 novembre.

# Procès-Verbal :

### 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 25 du 22 septembre 2023

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Administration générale

- Fonds de concours : Délibération à prendre

La commune doit solliciter le versement des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes, soit la somme de 37.504 €.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement de cette somme.

- Crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.

Afin de pouvoir payer les factures d'investissements avant le vote du budget de 2024, il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, soit la somme de 59.407 €.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération.

- C.D.G. 25

- Convention cadre : Délibération à prendre.

En plus des missions imposées par la loi, le CDG 25 a développé de nouveaux services (agence d'intérim, médecine préventive, assurance statutaire, conseil en recrutement ...);

Jusqu'à présent, l'adhésion à chaque service se faisait par la signature d'une convention bien spécifique ce qui entraînait de multiples conventions;

Le CDG a voulu simplifier en remplaçant toutes les conventions existantes par une convention cadre prenant effet le 01/01/2024 pour une durée de 6 ans renouvelable permettant de déclencher à tout moment la ou les missions souhaitées.

Le conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour que le Maire signe cette convention-cadre afférente à l'adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG25.

- Évolution du taux global de cotisation au 01/01/2024.

De plus, à partir du 01/01/2024 le taux global de cotisation au centre de gestion du Doubs passe de 1.96% à 2.06% de la masse salariale.

### **3. Bâtiments publics et patrimoine.**

- Tarif des salles communales.

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location des salles communales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Maison Comte : information

Le Maire informe le conseil, que l'avant contrat a été signé avec la société SASU ALINEAIMMO, auprès du notaire le 27/10/2023. Un délai de 7 mois est nécessaire avant la signature définitive.

- Trophée des collectivités du Doubs

Le Maire présente le trophée obtenu le 18 octobre à Baume-Les-Dames dans la catégorie « Préservation du patrimoine » en lien avec les travaux de restauration de l'église.

Le Maire rappelle que la commune n'avait pas candidaté à ce concours mais que la réalisation du projet de rénovation de l'église a été choisie par les journalistes et c'est le jury qui a attribué la 1<sup>ère</sup> place à Bannans dans cette catégorie.

### **4. Bois et forêts**

- Vente de bois : Refus d'escompte en 2024

Comme chaque année, le Maire propose de prendre une délibération pour refuser les escomptes pour paiement comptant lors des ventes de bois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

- Coupes 2023

Au total, 467 m<sup>3</sup> ont été coupés dans les parcelles P et Q dont 168 m<sup>3</sup> de chablis (scolytes).

De plus 300 m<sup>3</sup> de la parcelle G ont été vendus à la scierie Chauvin.

Le solde pour 2023 est de 7.264 € pour la parcelle C et de 5.296 € pour la parcelle B.

- Travaux 2023

Tous les travaux prévus sont terminés.

- Assiette, dévolution et destination des coupes 2024

La commune de Bannans ayant une petite superficie boisée est moins impactée par les règles imposées par l'association des Communes forestières concernant les volumes à couper.

Au final, les prévisions de coupes pour 2024 sont estimées à 250 m<sup>3</sup> dans la parcelle H.

- Estimation des travaux 2024

Dans la parcelle P = 0,2 ha de dégagement des replants Douglas.

Dans la parcelle S sur le territoire de Bouverans, des travaux de dégagement pour aider la régénération naturelle et des travaux de peinture pour délimiter les parcelles S et P sont nécessaires.

L'ensemble de ces travaux représentent environ 3.500 €

Par ailleurs, à partir de 2024, l'ONF ne pourra plus facturer les ventes en direct. L'ONF transmettra les informations aux collectivités qui devront facturer aux acheteurs.

Cette mesure sera appliquée après un délai de carence (non encore connu) pour permettre aux collectivités de s'adapter à cette nouvelle règle.

## **5. Jeunesse, sport, vie associative**

- Retour sur l'animation de Noël du 2 décembre

La commune remercie le comité des fêtes pour sa participation à cet événement et également les membres du conseil pour le soutien et l'implication apportés à cette manifestation.

## **6. Voirie**

- Travaux d'assainissement rue d'Arlier

Les travaux d'assainissement rue d'Arlier ont démarré le 23 novembre. C'est la CFD qui en assure la maîtrise d'ouvrage. L'entreprise Boucard, en charge des travaux propose aux riverains concernés des devis pour la mise en conformité de leurs installations. Les riverains sont libres d'accepter ou pas ces devis. Ils peuvent faire réaliser les travaux par l'entreprise de leur choix dans un délai de 2 ans maximum.

Passé ce délai, des pénalités seront appliquées par la CFD si les installations ne sont pas aux normes.

- Aménagement trottoirs rue d'Arlier.

Compte tenu de la saison hivernale et de la proximité des travaux d'assainissement, ces travaux d'enrobé sont reportés au printemps 2024.

## **7. Environnement, milieux naturels et digue**

- Tourbière de Porfondrez.

Le Maire fait part des travaux effectués sur la tourbière de Porfondrez et précise qu'ils sont pilotés par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue dans le cadre du programme Life Climat tourbières financé par les fonds européens.

Il ajoute que les résultats positifs n'ont pas tardés car l'EPAGE a constaté très peu de temps après la fin des travaux, que l'eau résultant des 1<sup>ères</sup> pluies était bien présente dans les ouvrages réalisés ce qui est la meilleure preuve de leur efficacité.

- Digue aval du Drugeon.

Le Maire rappelle que conformément à la décision prise lors conseil municipal du 22 juin, il a demandé officiellement à l'Épage que l'aide initialement promise, puis refusée pour les fontaines en circuit fermé soit utilisée pour financer en partie le renforcement de la digue aval jugée fragile par un cabinet spécialisé. L'Épage a refusé cette nouvelle proposition de la commune en prétextant que la somme concernée servirait tout juste à financer les études ?!

En lieu de place, l'Épage propose de financer une stèle qui informerait les habitants du soutien sans faille de la commune dans tous les travaux conduits par l'Épage sur le territoire de Bannans.

Bien évidemment, cette proposition qui n'apporte aucun renforcement de la digue n'est pas acceptée par les élus.

L'information sera donnée à l'Épage

## 8. Gestion des énergies.

- Z.A.E.R : Délibération à prendre.

Le Maire indique que les ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) relèvent d'un plan national. A ce titre, l'État demande aux communes d'indiquer avant le 31 décembre 2023 les zones qu'elles souhaitent dédier aux ZAER.

Ce délai était beaucoup trop court pour donner une réponse pertinente, il est décidé de prendre une délibération de principe qui acte l'accord de la commune de s'inscrire dans ce schéma et de communiquer avant le 30/04/24 les zones retenues.

## 9. Points divers

- Réflexion au sujet des communes nouvelles : info réunion du 6 novembre.

Le Maire revient sur cette réunion tenue en présence de M. le Sous-préfet, de son secrétaire général et de la cheffe du bureau des collectivités territoriales. Participaient également, Mme la conseillère aux décideurs locaux (des services de la DDFIP) ainsi que plusieurs élus de Bulle et Bannans.

Il ressort de cette réunion que l'État est aujourd'hui beaucoup moins généreux en termes de financements spécifiques qui permettaient il y a quelques années de rendre les fusions de communes plus attractives.

L'intérêt lié aux communes nouvelles tient au fait que certaines dépenses pourraient être mutualisées et que les hausses d'impôts nécessaires pour financer un investissement seraient plus faibles puisque la population est de fait plus importante.

Ce sujet mérite bien évidemment une réflexion plus poussée.

- Compost obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les particuliers peuvent contacter Preval pour obtenir des composteurs.

La séance est levée à 22h00

Le Maire



